

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29
- Procuration(s) : 0
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2020_046

Date de convocation :

Le 3 Juin 2020

Date d'affichage :

Le 3 Juin 2020

Fait à Aigondigné,

Le 9 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt, le 9 Juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Wozna Jean-Claude, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

Délibération 2020_046 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Désignation des représentants au sein des organismes paritaires : Comité d'hygiène et sécurité des conditions de travail

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne tenue des différentes assemblées de nommer 3 titulaires et 3 suppléants pour représenter les élus dans chaque Comité,

Sur proposition de Mme le Maire, il convient de désigner pour le Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail, 3 titulaires et 3 suppléants.

→Étant entendu que les personnes peuvent siéger sur les deux comités.

Les appels à candidatures sont lancés par Mme le Maire,

Les propositions sont les suivantes :

Titulaires :

1. François **GOMES**
2. Patricia **ROUXEL**
3. Évelyne **THIBALT**

Suppléants :

1. Laurent **AUDÉ**
2. Sandrine **GUILLOT**
3. Mikaël **GUILLOT**

L'assemblée, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme représentants au Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail

AIGONDIGNE

Titulaires :

4. François **GOMES**
5. Patricia **ROUXEL**
6. Évelyne **THIBAUT**

Suppléants :

4. Laurent **AUDÉ**
5. Sandrine **GUILLOT**
6. Mikaël **GUILLOT**



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.